

PV du CUFR du 4 Décembre 2008

Liste des présents et représentés :

Président de séance : Arnaud Derode, jusqu'à 18h puis Vincent Berger

Secrétaire : Sébastien Charnoz, remplacé par Alessandra Tonazzo entre 16h30 et 18h.

collège A : Derode, Charon, Brahic, Coudreau, Gazeau (procuration), Hénon

collège B : Tonnazzo, Cazayous (procuration), David, Andreotti, Charnoz, Chaty

IATOS : Filaine, Lacaille (procuration)

Etudiants : Glorieux, Frasca

1- Point sur les écoles doctorales

Thomas Coudreau présente l'organisation des écoles doctorales attachées à l'UFR de Physique.

En janvier 2008, les écoles doctorales suivantes étaient rattachées à l'UFR de physique, dont 2 sous sceau principal de Paris 7 (404 et 381) : ED107 (Physique région parisienne), ED381 (Constituants élémentaires), ED397 (Physique & chimie matériaux), ED404 Physique macroscopique), ED474 "Frontières du Vivant"

Changements pour 2008 : redécoupage thématique des ED sous sceau principal de Paris 7, et nouvelles règles de fonctionnement.

N°381 devient « Constituants élémentaires \Leftrightarrow Cosmos » dirigée par P. Schwemling

N°404 : devient « Matière condensée et interface », dirigée par T. Coudreau

Thomas Coudreau, présente l'organisation de l'ED « Matière condensée et interface »

Philippe Schwemling présente l'ED « constituants élémentaires \Leftrightarrow Cosmos » présente cette ED.

Un débat s'engage, autour des questions suivantes:

Souhait d'Yves Charon : parler plus longtemps des écoles doctorales, leurs finalités et tirer le bilan du passé, notamment pour l'ED381.

Pascal David: Se demande à quoi servent les écoles doctorales et ce qu'est la formation par la recherche.

Arnaud Derode : propose à la direction de mettre ces discussions sur le fond à un autre conseil d'UFR étant donné l'ordre du jour chargé, et de se tenir à une discussion du mode de fonctionnement à venir de ces deux ED.

Vincent Berger : Comment les thèses sont attribuées ? Est ce que les directeurs de labos participent ?

Pascal David : Est-ce que les grands labos seront favorisés dans l'attribution de bourses de thèse?

Vincent Berger : Est ce que la liste des allocataires est publique, ainsi que la liste des labos auxquels ont été attribués des bourses ?

Philippe Schwemling souligne en particulier l'absence de locaux pour son ED.

DECISION :

Après avoir entendu les deux responsables d'ED, le conseil d'UFR approuve leur création et débattrà du fond (finalité et bilan des ED, de la « formation par la recherche ») lors d'une prochaine séance.

Il demande par ailleurs à ce que les écoles doctorales transmettent chaque année à l'UFR la liste complète des étudiants inscrits à l'ED (noms, sujet de thèse, type de financement, laboratoire d'accueil, directeur de thèse). Cette liste sera rendue publique, par exemple sur le site de l'UFR, afin de suivre en toute transparence les attributions des bourses de thèses.

2-Intervention André Brahic sur les locaux

André Brahic souligne que deux politiques sont possibles pour la répartition des locaux : «ou bien priorité est donnée aux enseignants chercheurs salariés de l'Université comme cela se pratique dans les universités du monde entier, ou bien 3 laboratoires s'attribuent la quasi totalité des locaux». André Brahic souligne que l'attribution de seulement un peu plus d'un mètre carré par enseignant chercheur est antinomique avec une politique pédagogique de qualité et ne peut que conduire à un affaiblissement de l'U.F.R. de Physique. Il rappelle qu'assurer une rente de situation à 3 laboratoires est contraire aux engagements pris constamment depuis dix ans et n'est nullement justifié scientifiquement.

3- Adoption du règlement intérieur

Arnaud Derode propose que l'on vote sur l'adoption du projet de règlement intérieur, amendé suite au conseil d'UFR du 13 novembre 2008.

Résultat du vote :

13 pour
1 Abstention
3 contre

DECISION

Le règlement intérieur est adopté

DISCUSSION :

Les représentants étudiants regrettent qu'il n'y ait pas dans le règlement intérieur la possibilité que le CUFR soit public et que les représentants étudiants ne puissent pas voter pour les promotions des Enseignants Chercheurs

Vincent Berger propose que les CUFR soient filmés par webcam.

3. Groupes d'Experts Thématiques (GET)

Thomas Patzak, président du conseil scientifique et invité prends la parole. Face aux ambiguïtés sur le rôle et le fonctionnement des GETS, T. Patzak explique que le CS ne peut prendre la responsabilité d'entériner les listes électorales des GETS sur l'aspect « implication dans la vie de l'UFR », mal défini par le CUFR et demande au CUFR de le faire. Il souligne également le fait que le groupe A&A compte environ 80 demandes d'inscription, et il estime que dans ces conditions, 10 élus sont insuffisants pour représenter l'activité scientifique de l'UFR dans ce domaine.

3.1 Listes électorales

Bruno Andreotti, responsable de l'organisation des élections des GETs, fait le point sur l'état de la procédure. Il a transmis au CUFR les listes des personnes qui ont demandé l'inscription de chaque corps électoral, avec leurs déclarations justifiant de l'activité de recherche et/ou de l'implication dans l'UFR. Il souligne les problèmes suivants

- Certaines règles relatives à l'implication dans l'UFR sont floues
- Problèmes sur la définition de l'appartenance à un domaine
- Problème : Particules Vs Astro

Pour accepter l'inscription sur les listes, la réalité de l'activité scientifique dans le domaine a été validée sous la supervision de Thomas Patzak, président du CS, avec l'avis de quelques membres du CS.

Quant à l'implication dans l'UFR, les critères suivants ont été pris en compte :

- Participation à un enseignement rattaché à P7
- Participation à une commissions de spécialistes ou CS
- Encadrement de stagiaires de L3 ou M1
- Direction de laboratoire
- Travaux pour la collectivité

Il reste plusieurs cas problématiques sur lesquels on demande l'avis du CUFR, qui doit également valider ou non les corps électoraux.

Sylvain Chaty souligne en particulier qu'une confusion a pesé sur la constitution des GETS : ils doivent être constitués d'experts avant tout, car ils auront le rôle de « pools » de referee.

Après une longue discussion, on vote entre deux propositions:

1) Remise à plat de ce qui a été fait et constitution d'un groupe de travail pour recommencer la constitution des GETs après de nouvelles discussions

2) Examen des listes électorales par le CUFR (ou par une ou plusieurs personnes mandatées), incluant une définition plus précise des critères d'implication dans l'UFR, pour permettre le lancement des élections dans les meilleurs délais.

1 voix pour la proposition N°1

14 voix pour la proposition N°2

DECISION :

La proposition N°2 est adoptée. Bruno Andreotti est mandaté par le conseil pour la mise au point définitive des listes électorales et l'organisation de l'élection.

Les précisions suivantes sont adoptées à l'unanimité pour la validation de l'appartenance aux corps électoraux des GETs, en plus de ceux déjà établis par B.Andreotti et mentionnés plus haut :

- l'encadrement d'une thèse de Paris 7 ne suffit pas
- les auto-déclarations non exhaustives ne sont pas suffisantes
- pour les nouveaux recrutés, on n'applique pas de critères rigides
- l'implication des émérites sera évaluée au cas par cas

3.2 Possibilité de voter et d'être électeurs dans deux GETs

Plusieurs membres du Conseil considèrent que la possibilité d'appartenir aux corps électoraux de 2 GETs pose des problèmes dans la constitution des GETs.

Vote sur la possibilité d'être élu dans deux GETs:

2 abstentions

2 pour

11 contre

Cette proposition est adoptée

Vote sur la possibilité d'être électeur dans deux GETs:

3 abstentions

7 contre

4 pour

Une partie des membres du CUFR souligne les possibles contradictions de cette décision avec l'appel à l'inscription sur les listes électorales qui a été diffusé, et propose d'en rediscuter une fois que le mode de scrutin (par liste ou individuel) aura été choisi.

A. Derode transmet au conseil des propositions quant aux modalités de vote mais il doit quitter la séance (il laisse une procuration écrite à Y. Charon). Vincent Berger est chargé de diriger les débats pour la fin de la séance.

3.3 Modalité des votes

On passe à la discussion sur les modalités de vote.

3.3.1 - Vote sur la proposition suivante:

Les membres des corps électoraux votent pour des listes (et non pour des candidats individuels).

1 abstention

1 refus de vote

10 pour

3 contre

La proposition est retenue.

3.3.2 Chaque Votant ne peut avoir qu'une unique procuration

Cette décision est adoptée à l'Unanimité

3.3.3- Vote sur la composition suivante des GETS: 10 membres constitués ainsi

- 3 Enseignants-Chercheurs de Paris-7 de Rang A
- 3 Enseignants-Chercheurs de Paris-7 de Rang B
- 2 Chercheurs (ou EC non-P7) de Rang A
- 2 Chercheurs (ou EC non-P7) de Rang B

S. Chaty ne participe plus au vote à partir de ce moment.

1 abstention
1 refus de vote
10 pour
2 contre

La composition proposée est retenue.

3.3.4- Vote sur les critères pour la constitution des listes: elles doivent être des listes complètes de 10 candidats, avec au plus 6 candidats issus d'un même laboratoire

4 abstentions
2 refus de vote
7 pour
1 contre

La proposition est retenue.

3.3.5 – On ne peut être candidat sur plus d'une liste.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3.3.6 Un mode de scrutin par liste ayant été adopté, après discussion le CUFR choisit de remettre au vote la possibilité de s'inscrire dans 2 corps électoraux, conformément à ce qui a été annoncé dans l'appel à inscription sur les listes électorales.

Nouveau vote sur la possibilité de s'inscrire aux corps électoraux de 2 GETs:
1 refus de vote
10 pour
3 contre

La proposition est retenue.

DISCUSSION

André Brahic fait remarquer que le fait de continuer la séance au delà de 4 heures de durée, après le départ du président de séance Arnaud Derode et d'autres membres du Conseil, est contraire à la pratique du Conseil et au règlement intérieur. Il souligne qu'il n'est pas correct de revenir à ce moment là sur des votes déjà acquis en séance normale. Il trouve que les GETs prennent l'allure « d'usines à gaz » ml adaptées au problème posé.

La discussion est assez mouvementée, mais des consensus apparaissent :

Pour un bon fonctionnement des GETs, il serait souhaitable que chaque groupe thématique, par exemple lors de son AG à venir, constitue en bonne intelligence une unique liste consensuelle et la plus représentative possible. Idéalement, chaque GET ne devrait constituer qu'une seule liste qui recueille mécaniquement l'assentiment du corps électoral, pour favoriser la convivialité et la confiance au sein d'un groupe thématique (Y. Charon, A. Brahic, entre autres, partagent ce point de vue).

Si plusieurs listes sont en présence au sein d'un même groupe thématique, les sièges seront pourvus sur la base d'une élection à la proportionnelle, à bulletins secrets. Le conseil charge B. Andreotti de préciser aux membres de l'UFR le détail du déroulement de cette élection, et les règles d'attribution des sièges pour assurer la répartition (3-3-2-2) prévue au paragraphe 3.3.3.

Fin de la séance : 18H45

Trois points de l'ordre du jour n'ont pas pu être traités et seront examinés lors d'une séance ultérieure :

- budget des laboratoires en 2009
- réaction du CUFR face à l'absence de CA et de CS à l'université
- service de restauration sur le campus PRG